

PRUDHOMME, sœur de la Charité, 245. Sa profession, 263. Sa générosité et ses autres vertus, 263, 437 et suiv. Sa mort, 439.

R

RAINVILLE, compagne de Mme d'Youville, entre avec elle à l'hôpital, 89.

RAIZENNE, sœur de la Charité, 367, 464, 465, 467.

RAUDOT, intendant, 6.

RÉCOLLETS se laissent d'abord prévenir contre Mme d'Youville, 36.

RÉELLE (Marie-Antoinette), l'une des premières associées de Mme d'Youville, 266.

RÈGLEMENT. Premier règlement donné par M. Normant aux sœurs grises, 108, 109. Sanctionné par M. de Pontbriant, 109. Constitutions par M. Montgolfier, 350, 354. Fermeté de la mère Lemaire à maintenir les règles, 420.

RENTES. Démarches de la mère Coutlée à Paris pour réclamer les rentes de l'hôpital, 394, 395. M. Thavenet en obtient le remboursement, 396, 397.

REPENTIGNY (M^{lre} de) entre comme pensionnaire à l'hôpital, 121

ROBUTEL DE LANOUÉ (Marie-Antoinette) entre comme pensionnaire à l'hôpital, 121. Vend à Mme d'Youville la seigneurie de Châteauguay, 232.

ROCHE, prêtre du séminaire, 106.

ROUX, supérieur du séminaire de Villemarie, 186. Il fait l'éloge de la mère Coutlée, 403.

S

SABREVOIS. Voyez BLEURY.

SATTIN, prêtre du séminaire, met par écrit plusieurs traits de la vie de Mme d'Youville, 399, 440.

SAULT-SAINT-LOUIS. Offrandes des sauvages de ce lieu pour la reconstruction de l'hôpital, 222. Leurs prétentions sur les terres de la seigneurie de Châteauguay, 354, 357. On leur cède seize arpents de terre, 358. La mère Lemaire les force à rendre une île appartenant à l'hôpital, de laquelle ils s'étaient emparés, 412.

SAUVAGE, prêtre du séminaire, 339.

SÉMINAIRE DE VILLEMARIE. La compagnie de Saint-Sulpice lui